



Paris, le 7 octobre 2020

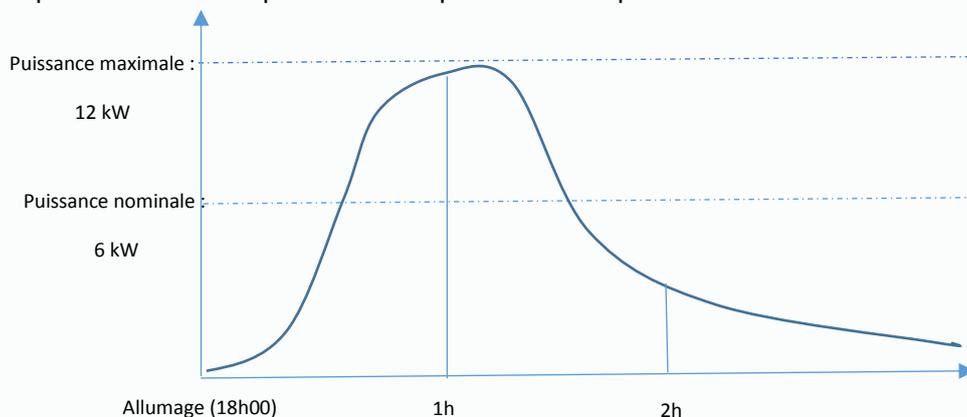
Le bois énergie, un recours précieux pour passer la pointe de consommation hivernale et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le chauffage au bois domestique joue un rôle important dans la maîtrise de la pointe de consommation électrique. Alors que les capacités de production du système électrique sont contraintes cette année, le recours au chauffage au bois domestique pourrait s'avérer précieux à l'entrée de l'hiver. Il se positionne, par ailleurs, comme une solution alternative pérenne au chauffage au fioul dont l'usage a vocation à se réduire drastiquement.

Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité a fait un point le 18 septembre dernier sur l'équilibre offre / demande d'électricité à l'entrée de l'hiver prochain en rappelant que celui-ci « demeure toujours sous vigilance particulière, avec une probabilité élevée de situations tendues sur l'équilibre entre offre et demande d'électricité ». Il rappelle également que « l'analyse prévisionnelle fait apparaître une probabilité de tension élevée fin novembre - début décembre en cas de froid précoce. »

Avec un parc d'appareils individuels de chauffage estimé à plus de 7 millions d'unités, le bois énergie domestique constituera, de nouveau cet hiver un précieux outil pour soulager la demande d'électricité aux heures de pointe de consommation, notamment si les températures sont en deçà des normales de saison.

En effet, les consommateurs équipés d'appareils de chauffage au bois, souvent couplés à un chauffage électrique, permettent de réduire l'appel de puissance de leurs convecteurs. L'utilisation des appareils de chauffage au bois, allumés en fin d'après-midi, permet de réduire de 5 à 10 GW le pic de puissance électrique appelée de 19h00 en période froide, soit près de 10% de la pointe électrique hivernale qui monte habituellement de 50 à 100 GW.



Exemple d'une montée en charge d'un appareil de chauffage au bois de puissance nominale 6 kW après une charge de bois

Enfin, alors que les prix des énergies fossiles sont tendanciellement haussiers et que le Gouvernement a réexprimé sa volonté d'interdire l'installation de chaudières au fioul à l'horizon 2022, le recours au chauffage au bois semble plus que jamais stratégique pour garantir la sécurité d'approvisionnement, préserver le pouvoir d'achat des consommateurs et réduire les émissions de gaz à effet de serre.



« En plus de soulager la pointe de consommation électrique française, le chauffage au bois reste aujourd'hui l'énergie la moins chère en France, et c'est une filière industrielle majoritairement française qui regroupe plus de 26 000 emplois équivalents temps plein. » déclarent Aymeric de Galembert et Michel Antherieu, Co-Présidents de la commission chauffage au bois domestique du SER

Contact presse :

Gilles CORMAN
gilles.corman@enr.fr
01 48 78 05 60

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  **Syndicat des énergies renouvelables**